

Information des participants sur les risques liés au canyoning

Le canyoning est une activité de pleine nature alliant sport de montagne et eaux vives. Cette activité comporte des risques inhérents au milieu naturel !

- Vous évoluerez dans un milieu naturel non aseptisé, glissant et pouvant entraîner des risques d'accident (entorse, luxation, fracture, chute de hauteur, chutes de pierre, glissades, coups entorse, noyade ...)
- La probabilité d'accident est augmentée lors des sauts et des toboggans : lors de la réception d'un saut à la surface de l'eau le choc peut entraîner un tassement des vertèbres. En aucun cas, les sauts ne seront obligatoires.
- Vous vous engagez donc à accepter les risques inhérents au milieu naturel dans lequel vous allez évoluer pendant tout le parcours

Notre mission est de participer activement à la prévention des risques :

- en sélectionnant des parcours ne présentant pas de risques anormaux connus, compte tenu de votre niveau.
- en vous faisant encadrer par des moniteurs professionnels qui mettront en place les moyens nécessaires pour assurer votre sécurité durant la prestation

Nous rappelons que l'obligation de sécurité qui incombe au professionnel est une obligation de moyens dans la mesure où vous jouez un rôle actif dans le bon déroulé de l'activité. Il vous incombe de participer activement à votre sécurité et à celle du groupe.

Vous vous engagez donc pour toutes activités de pleine nature à :

- vous conformez strictement aux instructions et consignes de sécurité du professionnel qui vous encadre.
- vous interdisez toute initiative personnelle susceptible de mettre en péril votre sécurité, celle des participants ou celle du guide/ moniteur. être apte à nager 25 mètres, à vous immerger et sauter (pour les sports aquatiques) (arrêté du 4 mai 95, art.3)
- avoir un état de santé qui ne présente aucune contre-indication à la pratique de l'activité à laquelle vous allez participer et nous signaler avant le début de l'activité tout problème de santé (problème locomoteur, respiratoire, cardiaque, auditif, opération et accident récent, problème de dos, rachis, ostéoporose, ...) ou particularité (mauvais nageur, peur du vide, peur de l'eau) ainsi que des difficultés de compréhension.
- avoir une condition physique en adéquation avec le niveau du parcours que vous aurez choisi après vous être informé au préalable des difficultés du parcours , de sa durée ainsi que des marches d'aller et de retour